

PAR COURRIEL

Québec, le 3 septembre 2024

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025.2026.125

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 21 juillet dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Les sondages ou enquêtes d'opinion commandées par votre ministère sur les médecins de famille entre le 1er janvier 2024 et le 15 juillet 2025. (Ex. Perception de la médecine familiale, l'accès à la première ligne, l'accès à un GMF, les modes de rémunération, la patientèle orpheline, le projet de loi 83, le projet de loi 106, les négociations, le GAP, etc.). Pour chaque projet, donner le titre, le sujet, la date, la firme, les livrables et les dépenses engendrées. » (*sic*).

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant au libellé de votre requête.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs

La responsable de l'accès à l'information,

Josée Martel

p. j. 2

N/Réf. : 25-GA-00145